

A photograph of a person wearing a cap and sunglasses, steering a ship with a large wooden wheel. The person's right arm is raised towards the horizon. The ship is on the water, and the sky is clear.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VENDREDI 24 JUIN 2022
EXERCICE 2021



**ASSOCIATION
KAN AR MOR**
www.kanarmor.fr



L'ASSOCIATION KAN AR MOR



1057

**PERSONNES
ACCOMPAGNÉES**



500

SALARIÉS EN CDI

SOMMAIRE

RAPPORT MORAL	4
RAPPORT D'ACTIVITÉ	6
RESSOURCES HUMAINES	11
RAPPORT FINANCIER 2021	12
RAPPORT D'ORIENTATIONS 2021-2022	18
ORGANIGRAMME ASSOCIATIF	22

31



ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES EN FINISTÈRE

- 5 établissements et services d'aide par le travail (ESAT)
- 1 entreprise adaptée (EA)
- 1 atelier d'insertion professionnelle
- 4 foyers d'hébergement pour travailleurs handicapés (UVE)
- 5 foyers de vie (FV)
- 3 foyers d'accueil médicalisé (FAM)
- 2 unités pour personnes handicapées vieillissantes (UPHV)
- 2 services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)
- 2 services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)
- 3 services d'accueil de jour (AJ)
- 1 service d'accueil temporaire (AT)
- 1 résidence-autonomie pour personnes âgées (RA)





Vous avez validé ces nouveaux statuts en assemblée générale extraordinaire le 25 juin 2021.

Un nouveau règlement d'application, qui complète ces statuts, a également été adopté par le conseil d'administration.

Dans la suite d'une volonté unanime de consolidation et de développement de notre entreprise adaptée « Ateliers de Cornouaille », de la construction d'un nouvel atelier de restauration et de locaux sociaux et du départ à la retraite de son gérant, nous avons décidé d'un changement de statut de l'entreprise, qui d'une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) est devenue une société par actions simplifiée (SAS) le 31 janvier. La notion de « gérance » disparaît au profit d'une responsabilité entière d'un conseil de direction composé du président, du trésorier, du directeur général de notre association et d'un conseil de surveillance également issu de notre association, actionnaire unique.

Comme mentionné l'an passé, nous sommes à l'origine de la création d'un collectif de 26 associations, rejoint par les syndicats CGT, CFDT, Sud et FO, qui œuvre depuis plus de deux ans pour l'attractivité de nos métiers.

Ce collectif a plus que jamais poursuivi ses actions de sensibilisation en direction du public et d'alerte auprès des autorités dans le département.

En effet, nos difficultés de recrutement se sont encore aggravées lorsque le gouvernement a décidé d'une augmentation de 183 € mensuels (SEGUR de la santé) aux seuls salariés du sanitaire.

Cette mesure a encore creusé, à diplôme et compétences égales, les écarts de rémunérations entre le public et le privé en excluant injustement nos salariés dont l'engagement sans faille, gage de cohésion sociale et de poursuite de l'accompagnement de nos ayants droit, méritaient tout autant considération, reconnaissance et compensation.

Nos actions et celles entreprises par les fédérations, unions, syndicats employeurs et salariés de notre secteur ont été nombreuses.

Audiences auprès de nos financeurs, lettres ouvertes, courriers, pétitions, communications par voie de presse, manifestation du 6 juin à Quimper, du 30 novembre à Rennes, mobilisations des 6 octobre, 22 novembre, 24 janvier et enfin 28 mars devant les 12 permanences parlementaires du Finistère.

Elles ont permis des avancées : extension le 28 mai du complément de rémunération aux personnels soignants du médico-social mais relevant exclusivement d'un financement d'État, le 16 novembre annonce d'un élargissement aux mêmes personnels relevant d'un financement départemental et d'une conférence des métiers au 15 janvier (reportée au 18 février). Le 8 décembre, accord pour le versement de 38 € mensuels supplémentaires (SEGUR 2) pour les soignants de notre secteur. Le 18 février annonce d'une extension aux travailleurs sociaux...

J'en passe... c'est, comme vous vous en doutez, plutôt laborieux.

Si nous avons unanimement salué ces dernières avancées (revalorisations salariales et renforcement de l'attractivité des métiers de l'humain), nos salariés des services généraux et des missions support en sont toujours exclus, contrairement à ceux du sanitaire et il va falloir mettre fin à ces inégalités de traitement.

Pour l'heure, nos difficultés de recrutement restent entières, voire s'aggravent.

Des partenaires sont amenés à solliciter les familles, à fermer des places, situation que personne ne pouvait imaginer. Notre association n'a pas eu à prendre des mesures de cette nature mais il nous manque en moyenne 10 % de nos effectifs, tous secteurs confondus.

La plus grande richesse de notre secteur c'est notre personnel et la crise sanitaire nous l'a opportunément rappelé.

Au-delà du refus de l'injustice et d'une exigence de reconnaissance, le maintien de l'offre de places d'hébergement ou de service, la qualité de l'accueil dépendent aussi de la capacité de mobilisation des familles et des salariés sur laquelle nous devons pouvoir compter.

Si nous n'y parvenons pas, les ambitions de notre projet associatif ou de la programmation du 5^e schéma en faveur des personnes handicapées seront pour le moins difficiles à mettre en œuvre.

André GUÉGUEN
Président



RAPPORT D'ACTIVITÉ

L'association Kan Ar Mor répond bien à la mission qui est la sienne : « **L'accueil diversifié et permanent des personnes en situation de handicap et des personnes âgées** ». L'année 2021 a été marquée par plusieurs événements significatifs :



LA CRISE SANITAIRE et la gestion de clusters qui n'ont pas eu heureusement de conséquences majeures en termes de santé des personnes, a continué à lourdement peser sur notre quotidien.

La pandémie a eu des impacts sur le fonctionnement de nos établissements et services mais nous avons recherché, à l'occasion de cette seconde année de gestion de crise, à poursuivre et à concrétiser des réflexions collectives, ainsi que de porter l'avancement de certains de nos projets relatifs à l'amélioration des conditions d'accompagnement et d'accueil.



LA VALIDATION DU NOUVEAU PROJET ASSOCIATIF par l'ensemble des acteurs de l'association, personnes accompagnées, familles, administrateurs, personnels.

Le projet associatif 2021-2025 a été présenté au conseil d'administration de décembre 2020 avant d'être validé par une assemblée générale extraordinaire le 18 février 2021.

Pour rappel, sa construction a été l'aboutissement de plusieurs mois de travail collaboratif auquel ont participé administrateurs, cadres et salariés, familles adhérentes et bénéficiaires.

Au-delà de la réaffirmation de notre identité, de nos valeurs et de nos missions, c'est aussi l'expression de nos souhaits d'évolution, de progression, de développement.

Les acteurs mobilisés dans la construction de ce projet revendiquent, comme leurs aînés, une volonté d'innovation militante dans l'adaptation de l'offre de service et une posture éthique sans cesse réinterrogée.

Au regard des enjeux que le projet a rappelé, **l'assemblée générale a validé les orientations issues des travaux des groupes thématiques :**

- le développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées et le soutien aux actions favorisant le lien social ;
- le dynamisme de la vie associative, l'évolution de nos organisations et la poursuite de la réflexion sur les modèles socio-économiques ;

- l'adaptation et la diversification de nos formes d'accompagnement ;
- la définition d'une politique qualité afin de poursuivre la dynamique d'amélioration de la qualité et la réflexion éthique ;
- la coopération (pouvoirs publics, associations, entreprises...) et le développement des partenariats au service du projet associatif ;
- l'affirmation d'une ambition et la mise en œuvre d'une politique en faveur d'un développement durable.



LA RÉORGANISATION DES DIRECTIONS DES ÉTABLISSEMENTS ET DES SERVICES

Concomitamment à la réflexion relative au projet associatif au CA de décembre 2020, la réorganisation a été pensée, certes comme un outil d'exécution du projet, mais se devait de plus, d'intégrer des départs en retraite en 2021 qui ont fortement fait évoluer le conseil de direction de l'association.

Concernant l'accompagnement des usagers, notre organisation doit traduire notre **volonté d'assurer la continuité de leurs parcours**. L'accompagnement, par exemple, d'un travailleur d'ESAT tant sur son lieu de travail qu'au niveau de son hébergement doit être pensé comme global. C'est donc la question de la vie de l'utilisateur sur un bassin de vie, sur un territoire qui doit être interrogée.

Concernant les enjeux économiques, au regard des investissements très importants d'ores et déjà engagés, au regard des investissements encore notables à venir (cf. audit sur l'immobilier et les travaux à réaliser...), au regard d'une actualité politique qui tend à redéfinir les missions et moyens de ces établissements, au regard enfin de conséquences de la crise sanitaire sur nos activités de production, notre secteur des ESAT et de notre entreprise adaptée (EA), doit sans aucun doute bénéficier d'une politique dédiée. Ainsi, tout en affirmant une très claire ambition économique et sociale, nous devons aussi rechercher les conditions d'un développement plus cohérent et une visibilité/lisibilité stratégique plus grande.

Concernant notre développement, notre projet associatif affiche clairement une volonté de développement de notre accompagnement en direction des personnes âgées (PA) et une détermination à développer la diversité de nos accompagnements dans le secteur personne handicapée (PH), à partir notamment de la dimension

territoriale de nos services à domicile. Il s'est agi donc d'intégrer à la question de la réorganisation des directions, les critères de parcours de l'utilisateur, de notion de territoires, d'enjeux économiques du secteur des ESAT et des EA, de développement de nos accompagnements PA et PH.

Cela s'est traduit par :

- la confirmation d'une direction ESAT de Carhaix, Foyers de Carhaix et de Pleyben ;
- la création d'une direction ESAT de Douarnenez et Pont-Croix et Foyers de Douarnenez et Pont-Croix ;
- la création d'une direction ESAT de Quimper - Ty Hent Glaz et Ateliers de Cornouaille portant une mission associative d'animation du secteur ;
- la création d'une direction ESAT de Quimper - Kergonan et Foyers de Quimper portant une mission associative de développement des dispositifs d'accompagnement des travailleurs d'ESAT (futurs travailleurs, en poste, en évolution vers...), mise en œuvre de ressources en termes d'évaluation, d'insertion et de suivi, réinterrogation de la participation des travailleurs à la vie de leur établissement et la question de la citoyenneté par le levier de l'AGOKAM ;
- la confirmation d'une direction des Foyers de Rosporden et de Kernével ;
- la création d'une double direction Foyer d'Audierne et Résidence-autonomie de Douarnenez - *Le Golven* ayant pour mission de développer les réponses aux besoins d'accompagnement des personnes âgées sur les territoires sur lesquels notre association est présente ;
- la création d'une direction SAVS-SAMSAH et Foyer de Plomelin en charge d'une mission associative de développement de la diversité des accompagnements des personnes en situation de handicap.



LA QUESTION DE L'ATTRACTIVITÉ DE NOS MÉTIERS, LA DÉFENSE DU PROFESSIONNALISME DES PERSONNELS ET SON PENDANT : la nécessaire reconnaissance par les pouvoirs publics de leur savoir-faire.

Notre association a été à l'origine de la création d'un collectif original tant par le nombre important de partenaires qui le compose que par la qualité de ses membres, puisque employeurs et syndicats sont associés pour défendre les métiers du soin et de l'accompagnement.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

COLLECTIF EMPLOYEURS-SYNDICATS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN BRETAGNE



Nous avons mené à l'attention du grand public mais aussi auprès des élus un certain nombre d'actions afin d'alerter sur la situation du secteur social et médico-social. Des actions similaires ont également été entreprises par les fédérations, unions, syndicats employeurs et salariés de notre secteur.



LA PARTICIPATION À LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE DANS LE CADRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL ET DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) lancé par le Conseil départemental du Finistère.

Dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt lancé à la fin du printemps 2021 et portant la thématique de l'évolution de l'offre médico-sociale, nous avons travaillé et déposé un certain nombre de dossiers tels que :

- la requalification de places de Foyers UVE en SAVS renforcé, dont 10 places destinées à des jeunes relevant de l'amendement Creton avec un projet d'accompagnement vers le travail ;
- l'extension du SAVS handicap psychique à Carhaix et Quimper ;
- la création d'un label SAVS personne handicapée vieillissante (PHV), concernant l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes à partir de leur domicile ;
- la création d'un service d'accompagnement renforcé à partir du domicile (SARD) à destination de

personnes en situation de handicap psychique sur le territoire de Quimper ;

- la création d'un habitat inclusif à Pont-Croix.



LES TRAVAUX D'ÉLABORATION DU CPOM, LE DOSSIER DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DU SIÈGE SOCIAL ET LA PLANIFICATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

Nous avons partagé avec l'ARS et le Conseil départemental un diagnostic qui a permis de préciser 15 objectifs opérationnels déclinés en fiches actions :

- développer la démarche d'amélioration continue de la qualité et communiquer autour des actions menées auprès des professionnels et des usagers ;
- faire évoluer l'offre existante vers une organisation plus souple et plus inclusive ;
- accompagner le vieillissement des personnes handicapées ;
- développer l'aide aux aidants des personnes en situation de handicap et le droit au répit ;
- contribuer à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap ;
- favoriser l'accès des personnes accompagnées à la vie sociale, à la vie affective et sexuelle et à la parentalité, à la citoyenneté, aux loisirs, au sport et à la culture ;
- améliorer l'accompagnement des personnes avec troubles du spectre de l'autisme (TSA) ;
- garantir un accompagnement adapté aux personnes en situation de handicap psychique ;
- adapter l'accompagnement aux besoins des personnes polyhandicapées ;
- optimiser la gestion des ressources humaines et améliorer l'attractivité de l'établissement ;
- adapter l'immobilier et les locaux au regard de l'évolution des publics accueillis ;
- engager les établissements dans le développement durable ;
- fiabiliser les systèmes d'information et développer les nouveaux outils de partage de données entre professionnels ;
- développer des actions de prévention et d'éducation à la santé adaptées aux publics accueillis ;
- participer à la réponse accompagnée pour tous (RAPT) et s'inscrire dans des démarches partenariales.

Il était initialement prévu que nous soyons en capacité de signer le CPOM intégrant ces objectifs en novembre 2021.

► **Autorisation du siège social :**

Les organismes gestionnaires doivent faire leur demande auprès de l'autorité compétente en rapportant la preuve, d'une part, de l'utilité des services du siège dans la gestion quotidienne des services et établissements gérés par l'association, d'autre part, de l'efficacité organisationnelle de l'organisme gestionnaire.

Nous avons pu ainsi travailler à partir d'une présentation de notre association, à une proposition des services rendus par le siège social aux établissements et services devant nous permettre de valider l'organisation actuelle qui intègre de nouvelles ressources et compétences telles que celles dédiées à la qualité et à la communication.

Nous avons partagé aussi avec les autorités de tarification les besoins de renforcer demain nos compétences sur trois aspects, contrôle de gestion, informatique et système d'information, et enfin, ressources humaines et formation.

► **La planification pluriannuelle des investissements :**

Nous avons lancé en 2021 des travaux devant nous permettre à terme de bénéficier d'un outil de pilotage financier et politique.

Il s'est agi après avoir fait un audit sécurité des bâtiments de dresser la liste de l'ensemble des projets plus particulièrement pour les ESAT.

Notre ambition est que ce Plan pluriannuel d'investissement (PPI) devienne un véritable outil d'analyse financière prospective qui nous permette ainsi de planifier nos investissements sur le long terme et donc de financer les travaux préventifs ou nécessaires au développement des infrastructures.



AUTRES ÉVÉNEMENTS PARTICULIERS :

- À Quimper, la rénovation/extension du foyer d'hébergement de Ty Bos. La première tranche de 11 studios avait pu être investie juste avant le premier confinement. La 2^e phase des travaux terminée, les personnes accueillies ont pu emménager dans les 19 studios restants en juillet 2021. Pour mémoire, cela concernaient les travailleurs logés dans l'hébergement provisoire de Kérambellec et les actuels résidents de Kéromnès.

- La mise en œuvre de 15 places supplémentaires de SAMSAH (10 pour troubles du spectre autistique et 5 pour le handicap psychique).
- À Rosporden, le déménagement, fin octobre dans le nouveau Foyer des Étangs avec la création de 5 nouvelles places de foyer de vie.
- À Carhaix, le nouvel atelier restauration construit sur le site de l'ESAT. Il regroupe les équipes des « Quatre Vents » et de Ti Ar Vro, la salle de restauration est déjà utilisée depuis mi-décembre 2020.
- Le début de l'atelier d'insertion handicap avec une file active de 8 places.
- À Pont-Croix, le lancement des travaux de réaménagement de l'atelier alterné sur le site de l'ESAT.
- La participation à la chefferie de projet du PTSM chargée de porter en 2021 l'élaboration du plan d'actions suite à la démarche de diagnostic qui avait permis de valider en 2020 le diagnostic territorial.



LES COORDINATIONS DU TRAVAIL ADAPTÉ ET PROTÉGÉ (CTAP) ET DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EN HÉBERGEMENT ET À DOMICILE (CASHD) :

La coordination du travail adapté et protégé (CTAP) est devenue la KAMAC (Kan Ar Mor Ateliers coordination) en décembre 2021. Elle est composée de 9 membres, responsables des services, responsables d'ateliers et directeurs d'ESAT. Elle se réunit 2 fois par mois sur les établissements.

Les sujets abordés lors de ce premier semestre gravitent autour de 3 items principaux : la communication (site marchand des Ateliers de Kan Ar Mor), les outils de la loi 2002-2 (projet d'établissement, livret d'accueil et règlement de fonctionnement), les actualités (AGOKAM, inflation, taxe d'apprentissage, Duoday, fusion des agréments ESAT, plan de transformation des ESAT, loi EGalim...).

Certains travaux s'effectuent en lien avec la coordination « hébergement », tout comme avec l'ensemble des services du siège (communication, finances, qualité, ressources et relations humaines...).

Focus :

- **La boutique en ligne :** pour rappel notre objectif est de vendre nos produits en ligne : bois de chauffage, cidre et filets. Concernant ces derniers, le site permettra notamment la mise à jour des stocks de matières premières (un filet est un assemblage de plusieurs fournitures). D'apparence,

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ces fonctionnalités peuvent sembler simples à mettre en œuvre mais elles ont nécessité plusieurs semaines d'échanges avec le prestataire web. Les impacts d'une vente en ligne sont nombreux et réinterrogent notre modèle actuel (capacité à produire, facturation, suivi commercial...).

- **Le projet d'établissement** : les ESAT portent tous l'ambition de rédiger leur propre projet d'établissement selon une trame commune en préservant l'identité de chacun. Cette trame est quasi finalisée.
- **Le livret d'accueil** : à ce jour une maquette existe ; ici encore nous avons veillé à concevoir une trame qui fait 8 pages ; elle permet de façon synthétique de porter à la connaissance du lecteur, des informations propres à chaque structure et d'autres plus transversales.

La mise en œuvre de la dynamique de **la coordination de l'accompagnement social en hébergement et à domicile (CASHD)** s'est effectuée dans une démarche participative et co-construite avec l'ensemble des cadres concernés au regard du projet associatif et des orientations des politiques publiques. Elle s'est traduite par l'élaboration et la validation par la direction générale d'un premier outil opérationnel en novembre 2021 : la fiche de mission des coordinateurs.

De même, 5 thématiques ont été déterminées et travaillées au sein du groupe cette année :

- la fiche de missions des coordinateurs en UVE (document validé en conseil de direction - avril 2022) ;
- le livret d'accueil ;
- le règlement de fonctionnement ;
- le plan bleu ;
- le travail de nuit.

Le travail concernant les deux outils de la loi 2002 (livret d'accueil et règlement de fonctionnement), de même que le plan bleu, se font en lien avec la coordination KAMAC afin de ne pas effectuer de doublon, optimiser le travail des coordinations et appliquer à tous les services et établissements de l'association des réponses et outils associatifs tout en respectant les particularités de chacun.

Si ces thématiques ont été le fil rouge de la coordination, les différents ordres du jour (une réunion mensuelle depuis septembre 2021) ont été alimentés aussi bien par le quotidien des établissements et services (COVID, situations complexes, points sur les travaux immobiliers...) que par l'actualité du moment (notamment les différentes problématiques RH rencontrées).



ACTIVITÉS DES PUBLICS ACCUEILLIS DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

L'association Kan Ar Mor est agréée pour 1 184 places d'établissement ou de service.

	Agréments
ESAT + Atelier alterné	389
Foyer UVE	177
Foyer UPHV	14
Accueil de jour	33
Foyer de vie	142
EAM (ancien FAM)	58
Accueil temporaire	15
SAVS-SAMSAH	305
Résidence-autonomie	51

1 057 personnes ont été accompagnées au titre d'un ou de plusieurs agréments. Ce chiffre relève principalement des accompagnements de personnes en situation de handicap, mais également de la Résidence-autonomie de Douarnenez qui accueille des personnes âgées. Pour être exhaustif, nous avons ajouté les 46 salariés de l'entreprise adaptée « Ateliers de Cornouaille ».

Au cours de l'année 2021, seul le SAMSAH a bénéficié d'une extension de 15 places, soit un total de 41 places – 16 pour le public TSA et 25 pour le public en situation de handicap psychique. Ainsi, le SAVS-SAMSAH, accompagne 328 personnes à partir de leur domicile. Notons que 99 personnes relevant du SAVS travaillent au sein d'un ESAT de notre association.

Quelques chiffres :

- 78 admissions ont été prononcées pour 48 sorties (ESAT 24 admissions-18 sorties | EAM-FV 7 admissions - 7 sorties | SAVS 26 admissions - 25 sorties).
- La moyenne d'âge des travailleurs d'ESAT est de 40 ans.
- 108 personnes, dont 45 relevant de l'association Kan Ar Mor, ont bénéficié du dispositif d'Accueil temporaire à Plomelin.
- La Résidence-autonomie de Douarnenez a accueilli 58 personnes âgées avec une moyenne d'âge de 88 ans.
- 16 personnes sont décédées.



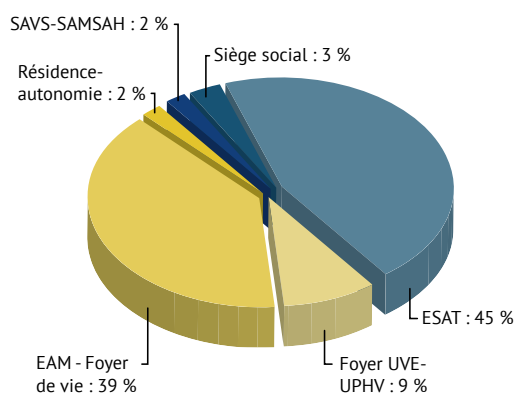
RESSOURCES HUMAINES

1. BILAN SOCIAL

Au 31 décembre 2021, l'association comptait 414,3 équivalents temps plein en CDI.

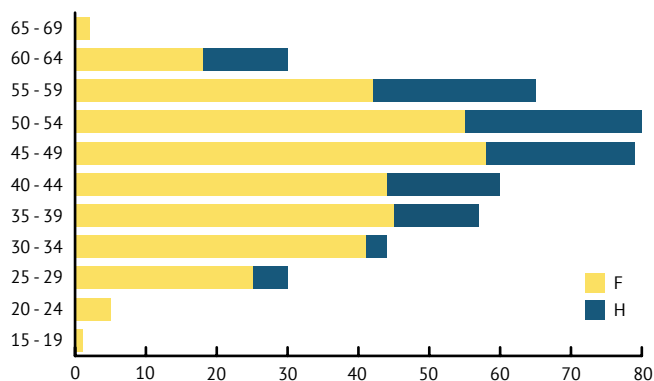
Au cours de l'année 2021, 259 personnes en CDD sont intervenues sur un ou plusieurs contrats. 14 personnes en contrat par alternance ont été accueillies, ainsi que 13 contrats aidés (CUI-CAE).

Répartition dans les établissements :



- Les métiers restent fortement féminisés avec 74 % de femmes, et même 80 % de femmes salariées en CDD.
- 28 % des femmes en CDI sont à temps partiel, contre 13 % des hommes.
- 85 % des salariés sont en accompagnement direct auprès des personnes.
- La moyenne d'âge est de 45,3 ans (soit +0.5 par rapport à 2020). Celle-ci est plus élevée dans les ESAT, au SAVS et à la Résidence-autonomie de Douarnenez (49,5 ans) que dans les foyers (42,9 ans).

Pyramide des âges :



Sans oublier l'entreprise adaptée ADC qui compte 41,5 salariés en CDI.

2. LES MOUVEMENTS

Le nombre de mouvements est en hausse comparé à 2020. En effet, 47 personnes ont été recrutées en CDI et 78 ont quitté l'association, dont 17 dans le cadre de départs en retraite. 3 409 contrats en CDD ont été réalisés par 259 personnes.

3. LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Après une année 2020 compliquée du fait de la crise sanitaire, un redémarrage des formations a eu lieu en 2021. Pour autant le budget n'a pas encore pu être utilisé dans sa totalité (140 000 € / 203 000 €).

44 formations ainsi ont pu être organisées pour 4 284 heures. 308 salariés ont pu suivre au moins une formation en 2021. Dont par exemple 703 heures sur les thématiques de l'autisme.

L'association continue de soutenir la formation diplômante en interne (5 332 heures pour : 2 formations surveillants de nuit qualifiés, 2 certificats de moniteur d'atelier, 1 diplôme d'éducateur technique spécialisé, 3 recherches en actions qualifiantes), et la formation par l'alternance avec l'arrivée de 10 nouveaux contrats d'apprentissage ou de professionnalisation (4 AES, 4 ES, 1 informatique, 1 comptabilité).

4. L'ABSENTÉISME

Le taux d'absentéisme moyen en 2020 (hors absence en lien avec la maternité) était de 9,26 % au niveau de l'association. Ce taux a légèrement diminué en 2021, passant à 9,07 %.

Les arrêts dérogatoires COVID ayant été transformés en activité partielle, ceux-ci ne sont plus inclus dans ces données.

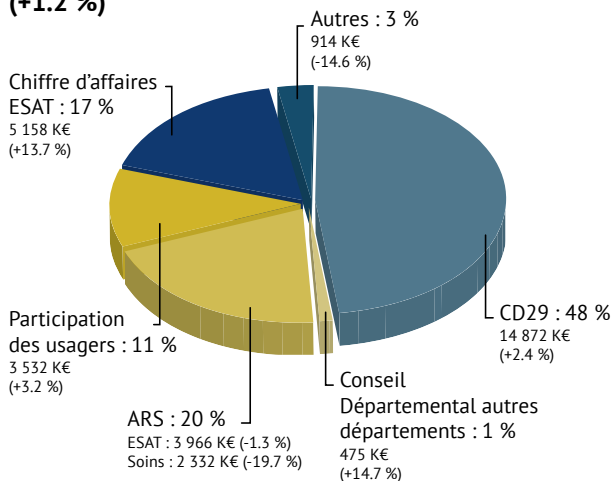
Ce taux est très différent suivant les secteurs : siège 2,36 % - ESAT 4,70 % - foyers UVE 6,63 % - foyers de vie 11,55 % - Résidence-autonomie 8,64 % - SAVS SAMSAH 9,80 %.

Cela représente 9 335 jours d'absence pour maladie, soit un peu plus de 21 jours par salarié en 2021. 43 % de ces arrêts ont une durée inférieure à 90 jours.

Il faut noter également 1 553 jours d'absence pour accident du travail ou maladie professionnelle.

*Rapport d'activité du directeur général complété par la directrice des relations et des ressources humaines **Stéphanie GRAFF** sur la partie RH, par le responsable de la commission de régulation, directeur d'établissements et de services, **Jean-Luc BÉLÉGUIC** et par les deux directeurs coordinateurs des secteurs d'activité du travail protégé et adapté, **Mickaël DARCEL**, et de l'accompagnement en hébergement et à domicile, **Jean-François FILY**.*

Répartition du chiffre d'affaires 2021 de 31 249 K€ (+1.2 %)



Les frais de séjours financés par le CD29 augmentent globalement de +2.8 % à 15 347 K€. La dotation globale du CPOM (Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens) versée par le CD29 est en hausse par rapport à 2020 (+349 K€) du fait de l'effet en année pleine des 5 nouvelles places au foyer de Rosporden, de la création de 15 places au SAMSAH et de la revalorisation de 0.5 % de la DGC. Les contributions des autres départements sont en hausse pour revenir au niveau de 2019.

Les dotations financées par l'ARS diminuent de 9 % à 6 298 K€ (1 028 K€ de CNR avaient été perçus en 2020, contre 152 K€ en 2021). Un taux d'évolution des dotations a été appliqué à hauteur de +0.7 %.

Le chiffre d'affaires des ESAT s'élève à 5 158 K€ (+13,7 % soit +622 K€). Exceptées les activités de sous-traitance, toutes les autres activités ont retrouvé, voire dépassé, leur niveau de chiffre d'affaires de 2019.

La participation des usagers progresse (+3.2 %) à 3 532 K€. Les accueils de jour et temporaire sont ré-ouverts avec des capacités d'accueil adaptées aux contraintes sanitaires (+41K€). La participation en foyer de vie augmente grâce aux 5 nouvelles places à Rosporden (+105 K€). Les UVE et la Résidence-autonomie ont des participations en baisse (-35 K€) du fait de difficultés de recrutement de nouveaux résidents.

Les autres ressources (APL, subventions diverses) sont en diminution à 914 K€.

LES RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

Les produits d'exploitation varient de +448 K€ à 31 587 K€ (+1.4 %), en lien avec l'augmentation du chiffre d'affaires.

Les charges d'exploitation sont en hausse de 5 % à 31 136 K€ (+1 387 K€).

Les achats de marchandises et de matières premières évoluent de +7.5 % à 1 703 K€ en lien avec la reprise des activités commerciales des ESAT. Le taux de marge sur achats dépasse le niveau de 2019 à 58 %.

Les autres achats et charges externes augmentent à 8 588 K€, principalement :

- Les prestations repas externalisées (+316 K€) ;
- Les locations immobilières (+112 K€) ;
- L'énergie et le carburant (+100 K€, retour au niveau de 2019) ;
- Les fournitures liées à la pandémie (-90 K€) ;
- Les entretiens et maintenances (+97 K€) ;
- Les prestations blanchisserie externalisées (+48 K€).

Les frais de personnel s'élèvent à 19 281 K€. Après retraitement des primes exceptionnelles versées en 2020, les salaires des encadrants augmentent de 613 K€ : indemnités de départ +180 K€, création de postes +200 K€, remplacement +113 K€, charges sociales +153 K€. Les salaires des ouvriers d'ESAT sont globalement stables à 668 K€ après retraitement des éléments exceptionnels (soutien de l'État en 2020 à hauteur 480 K€).

Les dotations aux amortissements et provisions sont en augmentation à 1 291 K€ (+11 %) : l'amortissement des investissements concernant le nouveau foyer de Rosporden et la construction de l'atelier restauration à Carhaix ont débuté en janvier 2021 (+156 K€).

Le résultat d'exploitation 2021 est en excédent de 451 K€.

Les charges financières : 1 130 K€ de nouveaux emprunts ont été souscrits sur l'année 2021 pour le financement du matériel de cuisine du pôle restauration à l'ESAT de Carhaix (500 K€), les travaux d'aménagement de l'atelier alterné de Pont-Croix (164 K€) et les investissements en renouvellement dans plusieurs foyers et services (466 K€). Cinq emprunts sont arrivés à échéance sur 2021.

Le résultat financier 2021 ressort à -24 K€ : Les frais financiers (48 K€) étant partiellement compensés par 25 K€ de produits financiers.

Le résultat exceptionnel 2021 est de +134 K€ : provision pour indemnités de départ en retraite à payer (-13 K€), cession d'immobilisations (84 K€), reprise de quote-part de subvention (46 K€).

Le résultat comptable 2021 est un excédent de 555 787 €.

RAPPORT FINANCIER

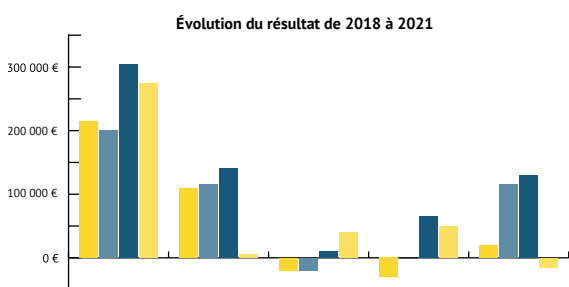
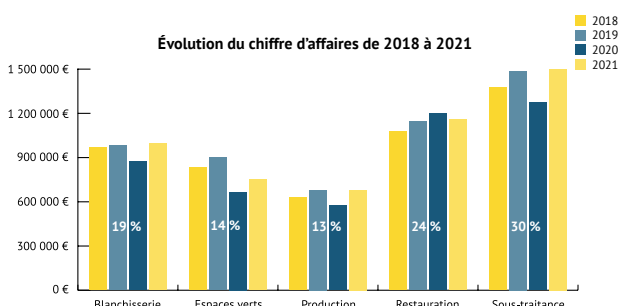
LES RÉSULTATS

LES RÉSULTATS NON CONVENTIONNÉS

Les résultats sur fonds propres ressortent à **279 820 €**.

- Résultats commerciaux : +361 K€.
- Résidents foyer d'ESAT / loisirs : -109 K€.
- Gestion associative : +28 K€.

Les résultats commerciaux des ESAT sont en baisse (-291 K€) après des résultats 2020 élevés grâce au soutien important reçu de la part de l'État.



Les ateliers de restauration représentent l'activité prépondérante en termes de chiffre d'affaires (1,5 M€). Les selfs ont continué d'être fortement impactés par la crise sanitaire en 2021. Les activités de portage ou livraison de repas se sont quant à elles développées. La marge brute en amélioration, ressort à 51 %. Le nouvel atelier construit à Carhaix pèse sur les résultats (-14K€). L'association se donne 3 ans pour absorber les surcoûts par un développement de la clientèle.

Les ateliers espaces verts ont retrouvé leur niveau d'activité d'avant crise. Ce sont les ateliers qui contribuent le plus aux résultats commerciaux, soit 280 K€.

Blanchisserie : l'activité sur le site de Carhaix continue de croître et le site de Douarnenez a atteint son activité cible, 4 ans après son ouverture (résultat cumulé de 50 K€).

Les activités de sous-traitance, fortement touchées par la crise sanitaire en 2020, n'ont pas encore totalement retrouvées leur volume de travail de 2019. Le résultat est de 10 K€.

Les activités de production (menuiserie et cidrerie) sont en progression de 20 %, et présentent un

résultat excédentaire (36 K€) encourageant après les investissements et réorganisations des productions mis en œuvre ces dernières années.

Les budgets résidents des foyers UVE affichent un résultat déficitaire (-109 K€) qui se dégrade fortement du fait de la sous-activité constatée sur les 4 foyers. Des travaux sont nécessaires afin de développer l'attractivité de l'offre sur plusieurs sites.

La gestion associative présente un excédent de +28 K€ malgré les frais d'entretien du bâtiment Roz ar Breffet à Audierne.

LES RÉSULTATS CONVENTIONNÉS

Les résultats sur fonds conventionnés excédentaires de +275 967 € :

- CD29 - CPOM : +345 K€.
- ARS - ESAT : -1 K€.
- CD29 - hors CPOM : -68 K€.

Les établissements sous **CPOM avec le CD29**, présentent un résultat excédentaire de 345 K€ qui s'explique par la maîtrise des dépenses de personnel conjuguée à des économies sur des charges de fonctionnement ainsi qu'au décalage de réalisation de certains investissements.

Les budgets sociaux des ESAT financés par l'ARS, sont à l'équilibre. Les départs en retraite non financés ont pu être compensés par des économies liées au décalage de réalisation de gros travaux.

Concernant les autres établissements financés par le CD29 :

- Le budget du siège social présente un déficit qui intègre les dépenses générées par l'utilisation du CITS 2017-2018 mis en réserve (Crédit d'impôt de taxe sur les salaires) pour -54 K€. Après retraitement, le résultat du siège social est déficitaire de -34 K€ du fait de la création de postes supplémentaires au service informatique.
- La Résidence-autonomie de Douarnenez affiche un déficit retraité de -39 K€ en lien avec les difficultés à trouver des résidents et de nombreux mouvements de personnel.

LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2021

La situation financière de l'association est confortée par le résultat 2021 excédentaire sur les fonds propres.

Le fonds de roulement net global, qui est une composante déterminante de l'appréciation de la situation financière, augmente de +819 K€ à 12 543 K€.

Dans le détail, le Fonds de roulement d'investissement (FRI) progresse de +771 K€ à 9 257 K€. 609 K€ de



résultats 2020 sur fonds propres ont été affectés en réserve d'investissement et 113 K€ de subventions ont été obtenues pour l'atelier restauration de l'ESAT de Carhaix.

Le programme d'investissement a été important en 2021 avec 4 139 K€ d'acquisitions (2 823 K€ sur fonds propres), dont :

- 2 102 K€ de travaux.
- Renouvellement de 813 K€ de matériel ESAT (dont 541 K€ en matériel de cuisine à Carhaix et 110 K€ de matériel espaces verts).
- Remplacement de 484 K€ matériels divers pour les autres établissements (dont 68 K€ en matériel médical, 98 K€ en matériel de restauration, 73 K€ en matériel de lingerie et 73 K€ en téléphonie).
- Acquisition de 24 véhicules et 1 remorque (403 K€).
- Renouvellement de matériel informatique et licences (93 K€).
- Renouvellement de mobilier pour 243 K€ (dont 145 K€ pour Rosporden).
- 179 K€ d'immobilisation en cours (50 K€ ESAT Douarnenez, 120 K€ ESAT Carhaix).

L'endettement de l'association est limité. Ses ressources externes se montent à 28 % des fonds propres, ce qui traduit une bonne autonomie financière. Cette situation financière permettra dans les prochaines années de financer les projets en cours dans les ESAT.

Le Fonds de roulement d'exploitation (FRE) augmente légèrement à 3 286 K€. Les provisions retraites et les fonds dédiés (financés par l'ARS (Agence régionale de santé) et d'autres partenaires privés) progressent (+353 K€).

L'excédent de financement d'exploitation évolue de +228 K€ à 479 K€. Le délai de paiement des clients s'accroît à 31 jours, et celui des fournisseurs passe à 50 jours. Les stocks représentent un peu plus de 2 mois de fonctionnement.

La trésorerie s'affiche à 13 022 K€ à la date du 31 décembre, du fait des bons résultats de ces dernières années, du passage en CPOM et de l'obtention de 1 187 K€ de CNR d'investissement entre 2018 et 2021, et partiellement utilisés à cette date. Le niveau de trésorerie permet à l'association de faire face à ses besoins de trésorerie courants, ainsi qu'aux financements de ses projets, en particulier sur les ateliers d'ESAT.

CONCLUSION

Comme les années passées, la situation financière de l'association est solide et les indicateurs financiers restent corrects en 2021. Il est cependant nécessaire de garder un niveau de résultats excédentaires sur fonds propres, afin de :

- maintenir un bon niveau du fonds de roulement d'investissement pour permettre de réaliser et financer les différents projets en cours et à venir, en particulier pour les activités commerciales des ESAT ;
- stabiliser le fonds de roulement d'exploitation ;
- et ainsi, en améliorant les capitaux propres, augmenter l'autonomie financière pour permettre un bon fonctionnement de l'association.

En ce qui concerne les ESAT, notamment pour les activités les plus fragiles, il est impératif de maintenir l'équilibre des comptes, mais surtout de poursuivre le travail de redynamisation de ces activités, d'amélioration de la marge, et le développement vers de nouveaux marchés afin de diversifier la clientèle.

Il nous faut également continuer nos efforts sur la recherche des équilibres budgétaires pour nos établissements conventionnés, afin de faire face à la très faible évolution des financements conventionnés. La mutualisation des moyens entre les établissements, la maîtrise du taux d'absentéisme et des coûts de remplacement en sont des réponses pour l'association, en particulier dans le cadre du CPOM à venir avec le CD29 et l'ARS pour la période 2022-2026.

Suite à l'analyse de l'exercice 2021, nous vous proposons de poursuivre les pistes financières définies les années passées :

- Poursuivre nos recherches dans le développement de nouveaux marchés sur les activités commerciales, via une politique dynamique, concertée et adaptée.
- Développer les actions sociales à destination des personnes accompagnées dans nos établissements et en particulier dans les ESAT.
- Continuer à mettre en œuvre les conclusions arrêtées suite à l'audit organisationnel des directions, services administratifs, comptables et ressources humaines de l'association, au travers des groupes de travail, afin de rechercher un fonctionnement aussi efficace, qu'efficient.
- Développer les analyses de gestion dans tous les établissements pour optimiser la maîtrise des coûts et disposer ainsi de suivis budgétaires réguliers et réactifs.
- Accentuer les contrôles internes afin d'optimiser les processus de gestion.
- Rendre opérationnel le plan pluriannuel d'investissement à un horizon glissant de 5 à 7 ans et les besoins de financement liés à ces investissements.

*Pour le Conseil d'administration, le trésorier **Francis MOREAU**, avec la collaboration de la directrice administrative et financière **Sandrine HÉNAFF**.*

RAPPORT FINANCIER

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021		EXERCICE 2021		EXERCICE 2020
ACTIF	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	672 336 €	577 853 €	94 483 €	92 500 €
Immobilisations corporelles	25 086 773 €	15 071 883 €	10 014 891 €	9 591 429 €
Immobilisations financières	446 614 €	- €	446 614 €	444 576 €
TOTAL	26 205 723 €	15 649 735 €	10 555 988 €	10 128 506 €
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	290 456 €	1 830 €	288 626 €	256 962 €
Avances et acomptes versés	3 473 €	- €	3 473 €	21 061 €
Créances clients	2 904 552 €	237 114 €	2 667 438 €	2 244 779 €
Autres créances	379 774 €	- €	379 774 €	415 348 €
Disponibilités	13 209 986 €	- €	13 209 986 €	12 359 475 €
Charges constatées d'avance	84 770 €	- €	84 770 €	107 178 €
TOTAL	16 873 012 €	238 944 €	16 634 068 €	15 403 802 €
TOTAL ACTIF	43 078 735 €	15 888 679 €	27 190 056 €	25 532 308 €

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021		EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
PASSIF		Montant net	Montant net
FONDS PROPRES			
Fonds associatifs		686 971 €	689 971 €
Réserves		10 542 347 €	9 936 374 €
Report à nouveau		828 269 €	951 247 €
Résultat de l'exercice		555 787 €	832 967 €
Subventions d'investissement		622 309 €	555 742 €
Provisions réglementées		1 783 670 €	1 714 269 €
TOTAL		15 022 352 €	14 680 570 €
Fonds dédiés		140 125 €	93 954 €
TOTAL		140 125 €	93 954 €
Provisions pour risques		46 399 €	59 674 €
Provisions pour charges		1 886 392 €	1 566 318 €
TOTAL		1 932 792 €	1 625 992 €
DETTES			
Emprunts et dettes financières		4 151 529 €	3 699 000 €
Avances et acomptes reçus		- €	- €
Dettes fournisseurs		1 291 100 €	1 242 275 €
Dettes sociales et fiscales		3 383 431 €	3 366 240 €
Dettes sur immobilisations		185 044 €	380 430 €
Autres dettes		961 049 €	408 847 €
Produits constatés d'avance		122 635 €	35 001 €
TOTAL		10 094 788 €	9 131 793 €
TOTAL PASSIF		27 190 056 €	25 532 308 €

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2021

	2021	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 350 €	3 400 €
Ventes de biens et services		
<i>Ventes de biens</i>	2 338 187 €	1 993 263 €
<i>Ventes de prestations de services</i>	5 424 060 €	5 339 144 €
Production stockées ou déstockage de production	10 860 €	- 8 355 €
Production immobilisée	7 125 €	9 559 €
Produits de tiers financeurs - concours publics et subventions d'exploitation	23 487 004 €	23 555 047 €
Ressources liées à la générosité du public	8 265 €	15 840 €
<i>Dons manuels</i>	8 265 €	15 840 €
Contributions financières	94 510 €	91 447 €
Reprises sur amortissements et provisions	60 349 €	48 932 €
Utilisations des fonds dédiés	25 556 €	14 792 €
Autres produits	128 122 €	76 623 €
TOTAL I	31 587 388 €	31 139 692 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	57 984 €	104 660 €
<i>Variation de stock</i>	466 €	1 309 €
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 644 827 €	1 479 316 €
<i>Variation de stock</i>	- 17 139 €	6 697 €
Autres achats et charges externes	8 587 505 €	7 818 034 €
Aides financières	7 618 €	8 268 €
Impôts, taxes et versements assimilés	1 613 811 €	1 487 418 €
Salaires et traitements	11 909 450 €	11 872 081 €
Charges sociales	5 958 447 €	5 766 977 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 290 618 €	1 157 395 €
Reports en fonds dédiés	71 726 €	41 084 €
Autres charges	11 145 €	6 055 €
TOTAL II	31 136 459 €	29 749 294 €
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	450 930 €	1 390 397 €
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	24 114 €	24 644 €
TOTAL III	24 114 €	24 644 €
CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts et charges assimilés	48 031 €	43 045 €
TOTAL IV	48 031 €	43 045 €
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	- 23 917 €	- 18 401 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	67 583 €	47 206 €
Sur opérations en capital	168 175 €	279 104 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	385 716 €	159 690 €
TOTAL V	621 474 €	577 693 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	33 065 €	47 206 €
Sur opérations en capital	42 945 €	80 086 €
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	411 944 €	984 034 €
TOTAL VI	487 954 €	1 111 326 €
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	133 520 €	- 533 632 €
Impôts sur les bénéfices (VII)	4 746 €	4 868 €
TOTAL DES PRODUITS (I-III-V)	32 232 976 €	31 742 029 €
TOTAL DES CHARGES (II-IV-VI-VII)	31 677 189 €	30 908 533 €
EXCÉDENT OU DÉFICIT	577 787 €	833 496 €



Enfin, l'année 2022 ne sera pas inutile pour « digérer » encore les nombreux changements qui ont eu lieu dans l'organisation des directions et des services. La stabilisation de cette organisation est bien évidemment une de clés de la mise en œuvre des orientations politiques du projet associatif et des objectifs opérationnels décrits dans le CPOM.

- la transformation de 93 places d'Unité de vie extérieure (UVE) à Pont-Croix et Douarnenez en 93 places de Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) dit renforcé, dont 10 places dédiées à l'accompagnement de jeunes adultes en situation d'amendement Creton ;
- l'extension de notre SAVS « handicap psychique » de 16 places à Quimper et de 8 places à Carhaix ;
- la création d'un Service d'accompagnement renforcé à partir du domicile (SARD) qui se traduit par 16 places dédiées (8 places avec des moyens renforcés et 8 nouvelles places créées) ;

- la création d'un agrément Personne handicapée vieillissante (PHV) au SAVS existant à Quimper ;
- la création d'un habitat inclusif de 6 places à Pont-Croix.

Le 4 mars 2022, Maël de Calan, Président du Conseil départemental avec Sophie Cluzel, Secrétaire d'État en charge des personnes handicapées, en présence de Richard Ferrand, Président de l'Assemblée Nationale, des représentants de l'éducation nationale, de l'ARS et de la préfecture, ont exposé le plan handicap pour le Finistère.

Nous avons en 2021 déploré l'insuffisance de la programmation initiale au regard de la pénurie de réponses notamment en matière d'hébergement, mais les annonces du 4 mars sanctifiées par un « pacte » entre les différentes administrations ont été favorablement saluées.

Nous participerons à notre dimension à cette volonté de renforcer la qualité des services de la MDPH, d'augmenter le nombre de places, d'inscrire les différents acteurs dans une logique de parcours, de faire connaître les solutions de répit et de développer un réseau d'entraide.

3.

Il s'agit toujours d'inscrire notre action dans une logique de renforcement de nos partenariats.

Au sein du regroupement d'associations Solida'Cité

Nous avons eu des retours favorables sur des projets portés avec certains de nos collègues composant Solida'Cité (Fondation Massé-Trévidy, Sauvegarde 29, Sauvegarde 56, les Genêts d'Or et Sevel Services) :

► Ainsi nous avons répondu à **un appel à manifestation d'intérêt relatif à la transition énergétique et écologique en santé** et à la création de conseillers et coordinateurs.

L'accompagnement des acteurs hospitaliers et médico-sociaux dans la mise en place d'une politique d'efficacité énergétique et de transition écologique est une des ambitions portées en conclusion du Ségur de la santé. Ainsi, la sensibilisation et l'accompagnement du secteur dans les démarches de recherche d'efficacité énergétique et de transition écologique sont primordiales pour enclencher une dynamique et faire évoluer les acteurs en matière de développement durable, résilience climatique et système de management de l'énergie.

La réponse favorable obtenue qui nous permettra de disposer d'une ressource mutualisée sur ces sujets est une opportunité considérable au moment où ces

questions prennent une importance éminemment stratégique.

► Afin de bénéficier de leur connaissance, l'ARS a organisé, auprès des opérateurs accompagnant des personnes en situation de handicap, **un appel à manifestation d'intérêt destiné à faire émerger des projets contribuant directement à compléter l'offre actuelle autour des solutions de répit.**

L'objectif premier d'une solution de répit est de permettre de soulager les proches aidants par le relais de la prise en charge de la personne aidée. Elle libère l'aidant en se substituant à lui par une prise en charge de qualité et adaptée de la personne en situation de handicap. Les différentes modalités de répit dans leurs diversités, dont l'accueil temporaire, participent ainsi aux réponses apportées à différents enjeux et objectifs de politiques publiques sur le soutien à l'inclusion des personnes handicapées en milieu ordinaire.

Le portage de projet devait être assuré par un gestionnaire d'ESMS sous tarification ARS, en l'occurrence nos collègues des Genêts d'Or, mais le critère partenarial était un élément important et nous avons pris part à l'écriture du projet. De même, il nous semblait indispensable que celui-ci respecte et s'inscrive dans la logique des coopérations territoriales mises en place autour des dispositifs de coordination et d'intégration territoriale voire d'accompagnement spécifique telle que la communauté 360 notamment.

► **La consolidation de l'organisation de la communauté 360.**

Les missions et objectifs des communautés 360 sont pour rappel :

- d'organiser des solutions concrètes répondant aux aspirations des personnes en situation de handicap et leurs aidants en première intention dans le droit commun ;
- de repérer les personnes sans solution pour leur proposer des réponses concrètes dans le cadre d'un plan d'actions co-construit avec les acteurs du territoire et en premier lieu les associations de représentants des personnes en situation de handicap ;
- d'être un levier d'innovation et de transformation de l'offre de droit commun et spécialisée en lien avec les acteurs institutionnels concernés.

Si l'organisation opérationnelle de la communauté 360 a été confiée à la Fondation ILDYS en s'appuyant sur la structuration du pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) qui mobilise les acteurs médico-sociaux du département selon une cartographie de territoire établie en fonction des

RAPPORT D'ORIENTATIONS

besoins, **la gouvernance politique de la communauté 360 est assurée par le groupement des deux associations ARAMIS et Solida'Cité** qui, dans le cadre du champ d'intervention de la communauté 360, doivent s'assurer de la cohérence des activités menées.

Cette gouvernance devra être clarifiée et précisée au regard du cahier des charges national publié en décembre 2021.

Dans le cadre plus spécifique des actions en faveur de la santé mentale

▷ Notre participation à la chefferie de projet PTSM

À l'issue du processus d'approbation par le directeur général de l'ARS, le PTSM 29 a été arrêté pour une durée de cinq ans. La mise en œuvre du PTSM s'est traduite par la signature d'un Contrat Territorial de Santé Mentale entre l'ARS et les acteurs engagés.

Cette coopération s'inscrit pleinement dans une démarche de développement de logiques de parcours pour mieux répondre aux besoins de prise en charge des personnes en déclinant quatre orientations stratégiques :

- mieux connaître et faire connaître l'offre de soins, d'accompagnement et de prévention ;
- favoriser l'inclusion dans la cité des personnes concernées par des troubles de la santé mentale ;
- améliorer l'accès aux dispositifs de soins et d'accompagnement sur le territoire ;
- construire des parcours de vie et de soins coordonnés ;
- la volonté de renforcer notre partenariat avec l'EPSM Sud Finistère dans le cadre notamment de la réflexion engagée avec cette institution concernant l'avenir du Groupement d'Intérêt Public (GIP) de Ty Hent Glaz.
- Notre participation aux travaux des contrats locaux de santé (CLS Cornouaille notamment).

Il ne s'agit pas ici de lister de manière exhaustive l'ensemble des formes de partenariats et de coopérations mais nous pouvons encore noter symboliquement :

- sur le secteur accompagnement des personnes âgées, notre participation et notre adhésion au GCSMS Part'Âge rassemblant des EHPAD et des Résidences-autonomie de Cornouaille avec pour objectifs notamment, d'engager une nouvelle dynamique de coopération entre les EHPAD et les RA, d'identifier les besoins des établissements et les moyens éventuellement mutualisables entre

eux ou encore de partager les bonnes pratiques professionnelles. Le plan d'actions en cours et projeté prévoit notamment pour 2022 de travailler de concert sur les thématiques suivantes : formation mutualisée aide sociale, plan de sécurisation informatique, mise en concurrence organismes habilités HAS évaluation externe...

- en lien avec une des orientations de notre projet associatif et un des axes forts du plan handicap, notre mandat au sein du CA de l'association « Ti Bihan Kloar » portant un projet de halte-répit avec la municipalité de Clohars-Carnoët ;
- notre soutien au développement de l'activité du GIP portant l'activité de blanchisserie de Carhaix avec le CHRU de Brest et la consolidation du développement de notre entreprise adaptée « Ateliers de Cornouaille ».

4.

La démarche « RSE », responsabilité sociétale de notre association, qui devra devenir le fil rouge de notre action.

La RSE doit nous permettre de gérer nos impacts économiques, sociaux et environnementaux. Elle représente l'un des moyens privilégiés pour réaliser des objectifs de développement durable. Il s'agira d'explorer des pistes pour progresser de façon effective en s'adressant à l'ensemble des acteurs concernés : quels axes d'amélioration sur le plan de la gouvernance associative ? Quels critères « responsables » dans nos accords ? Comment mieux associer et sensibiliser les personnels, les directions ou encore les pouvoirs publics ?

Nous avons confié à l'agence Biom Attitude, une mission pour laquelle il s'agira dans un premier temps d'élaborer :

- l'état des lieux prévu au premier semestre 2022 ;
- la construction de l'outil de pilotage ;
- l'accompagnement au pilotage de la démarche.

5.

Le soutien aux opérations immobilières dans un contexte économique incertain.

- Le projet de création d'un nouveau Foyer de Kernével - *La Croix des Fleurs* (Finistère Habitat).
- La rénovation de l'ESAT de Carhaix.
- La rénovation du Foyer de Quimper - *Kéromnès* (OPAC).

- Le projet de rénovation du Foyer de Pont-Croix - *Kergadel* (SA HLM - Les Foyers de Rennes).
- Le projet de rénovation du Foyer de Carhaix - *Quatre Vents* (SA HLM - Les Foyers de Rennes et Douarnenez Habitat).

CONCLUSION

Projet associatif, CPOM, organisation en cours de stabilisation, projets d'évolution de l'offre d'accompagnement, logiques partenariales... le contexte semble favorable à notre association et permet le développement de son action. Cependant de manière assez paradoxale, nous n'avons jamais été aussi fragile tant tous ces projets n'ont de sens que s'ils sont portés par des hommes et des femmes, professionnels et motivés.

La question de l'attractivité de nos métiers a rarement été aussi déterminante

Le vendredi 18 février 2022 s'est tenue, à Paris, la conférence des métiers de l'accompagnement.

Après des mois de mobilisation sur le terrain, auprès des élus et des pouvoirs publics, nous avons salué cette reconnaissance encourageante pour les professionnels du secteur, trop longtemps oubliés du Ségur, signe d'une entrée vers un dialogue constructif.

L'État et les Départements ont engagé des enveloppes budgétaires en faveur des professionnels de la filière socio-éducative du secteur privé non lucratif.

- Une enveloppe annuelle de **720 millions d'euros** permettra une **revalorisation salariale de 183 € nets par mois, dès le 1^{er} avril 2022**, sur le même modèle que la revalorisation annoncée dans le cadre des accords du Ségur de la santé pour les personnels soignants. Dans les semaines à venir, la répartition de cette enveloppe sera discutée avec les organisations syndicales représentatives des salariés, une liste des métiers concernés devra être précisée.
- Une enveloppe de **500 millions d'euros au service de la transformation de l'environnement conventionnel**, cofinancée par l'État et les Départements. La mobilisation de ces moyens additionnels sera conditionnée à l'aboutissement de la négociation conventionnelle à l'horizon 2024. Nexem et la FEHAP, réunies en assemblées générales le 17 février, ont respectivement obtenu un mandat fort de leurs adhérents pour engager sans délai ce travail avec les partenaires sociaux.

Au total, l'État et les Conseils départementaux engagent ainsi un soutien à hauteur de **1,3 milliard d'euros pour les métiers de la filière socio-éducative**.

Le 11 avril 2022 a été communiquée la liste des professionnels concernés par la mise en œuvre de l'engagement de revalorisation salariale annoncée pour les professionnels de la filière socio-éducative, d'un montant de 183 € nets, conforme aux annonces du 18 février.

Néanmoins, cette réponse immédiate ne saurait en aucun cas épuiser le sujet pour les métiers qui ne sont pas inclus dans cette liste. Nous regrettons vivement que les professionnels des filières administratives et logistiques – pourtant essentiels au bon fonctionnement des ESMS et à un accompagnement de qualité des personnes vulnérables – ne soient pas pris en compte dans cette démarche de revalorisation.

Beaucoup reste à faire et à construire pour l'avenir de notre secteur et l'attractivité de nos métiers.

La situation actuelle exige que nous bousculions aussi nos pratiques RH.

Si la question de la rémunération est une réponse importante à la problématique de l'attractivité des métiers, elle ne saurait être l'unique élément de réponse.

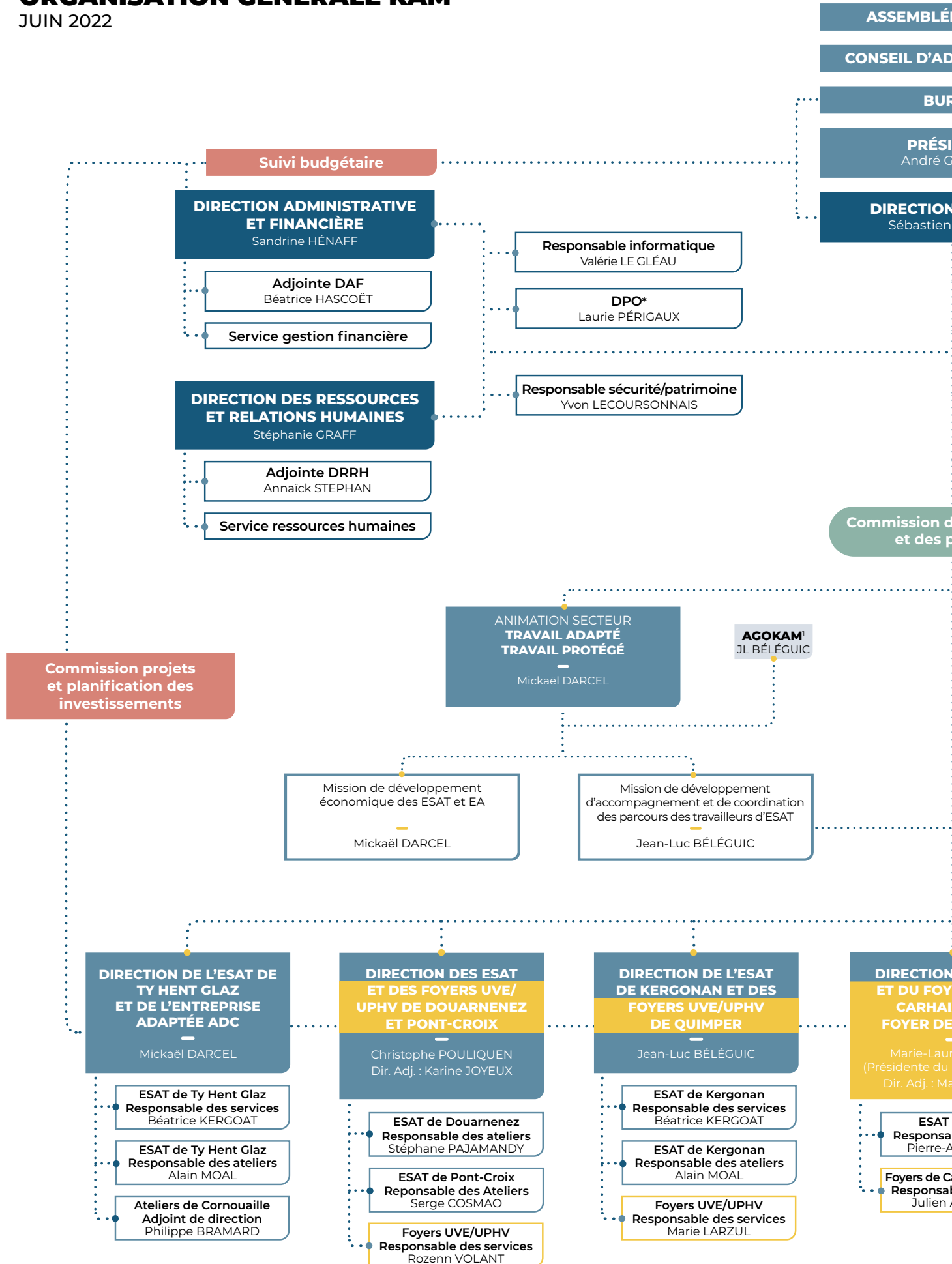
La qualité de vie au travail doit aussi être appréhendée dans sa globalité. Plusieurs leviers participent de la promotion de la qualité de vie au travail : santé au travail, formation professionnelle et parcours professionnels, conciliation des temps de vie, égalité entre les femmes et les hommes...

Plusieurs actions en faveur de l'attractivité des métiers sont menées ou seront à mener. Certaines d'entre elles impliquent des temps plus ou moins longs, à l'instar d'actions de sensibilisation aux métiers du secteur.

*Rapport d'orientations du président, **André GUÉGUEN** et du directeur général, **Sébastien MAILLARD**.*

ORGANISATION GÉNÉRALE KAM

JUIN 2022



¹ AGOKAM : Association pour la Gestion des Œuvres sociales, de la formation et de l'insertion
² ASCKAM : Association Sportive et Culturelle de Kan Ar Mor.

E GÉNÉRALE
MINISTRATION
REAU
DENCE
UÉGUEN
I GÉNÉRALE
MAILLARD

CONSEIL DE DIRECTION

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT/RSE

Responsable qualité
Corinne HELLO

Chargée de communication
Hélène LANIESSE

es admissions
parcours

Animation secteur
**ACCOMPAGNEMENT SOCIAL
en hébergement et à domicile**
—
Jean-François FILY

ASCKAM²
G. GUILLOU

Mission de développement de la
diversité des accompagnements des
personnes en situation de handicap
—
Jean-François FILY

Mission de développement
des accompagnements des
personnes âgées
—
Gwénaëlle GUILLOU

DE L'ESAT
ER UVE DE
X ET DU
PLEYBEN
—
re GUTTON
GIP de Carhaix)
arie COTTEN
de Carhaix
ble des ateliers
ntoine DEAL
arhaix et Pleyben
ble des services
AMOUROUX

**DIRECTION DES SAVS
SAMSAH ET DU FOYER
DE PLOMELIN**
—
Jean-François FILY
D. Adj : Catherine PÉRENNOU

SAVS SAMSAH
Responsable des services
Virginie LE ROUX

Foyer de Plomelin
Responsable des services
Patricia CRUAUD

**DIRECTION DES FOYERS
DE KERNÉVEL ET DE
ROSPORDEN**
—
Florence MARTIN-BALAC
Dir. Adj. : Emmanuelle FIEU

Foyer de Kernével
Responsable des services
Natacha DARCEL

Foyer de Rosporden
Responsable des services
Catherine LE REST

**DIRECTION DU FOYER
D'AUDIERNE ET DE LA
RÉSIDENTE-AUTONOMIE
DE DOUARNENEZ**
—
Gwénaëlle GUILLOU

Foyer d'Audierne
Responsable des services
Clara MECCA

Résidence-autonomie
Responsable des services
Rozenn VOLANT

Comité de réflexions éthiques

Commission communication

Groupe de travail sur
l'expression des usagers

Groupe de travail sur
la qualité

Groupes de travail sur l'audit
(comptabilité, gouvernance, RH, SI)

ASSOCIATION KAN AR MOR

7, rue Jean Peuziat
BP 306
29173 DOUARNENEZ CEDEX
02 98 74 01 98
siege.social@kanarmor.fr



www.kanarmor.fr
www.kanarmor-ateliers.fr